



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PARTICIPATION AU PROGRAMME
ACTEE (ACTION DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE
ENERGETIQUE) DE LA FNCCR**

**DÉCISION N° DM-25-155
EN DATE DU 11 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet CHENE 3, les villes de Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Saint-Mandé, Saint-Maurice et Vincennes, ainsi que l'ALEC-MVE ont déposé une candidature commune, portée par l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, coordinateur du groupement ;

CONSIDÉRANT que le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP CHENE 3 ;

D É C I D E

DE SIGNER suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par l'EPT Paris Est Marne & Bois, coordinateur, et dont Vincennes est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat, qui sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement. Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Lot 2 : Outils

- Outil 1 : Capteurs de température/humidité
 - o Coût : 1 680 € HT
 - o Aide sollicitée : 840 €
- Outil 2 : Logiciel suivi consommation
 - o Coût : 4 465 € HT
 - o Aide sollicitée : 2 232.5 €

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250611-lmc1H13215H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/06/2025
Date de Publication : 11/06/2025

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU